

message de sympathie soit envoyé à la famille du défunt et aux journaux pour publication. Adopté.

J. BELLEPERCHE, *président*.

L.-H. DUGAL, *secrétaire*.

La commission scolaire séparée de Notre-Dame du Lac, Ford City, ayant appris la mort du curé de la paroisse, M. l'abbé L.-A. Beaudoin, prie la famille Beaudoin d'accepter les sincères condoléances de la commission scolaire et de tous les paroissiens qui perdent un pasteur, un défenseur et un père.

Une copie de cette lettre est envoyée aux journaux. Adopté.

DAMIEN ST-PIERRE, *président*.

S. JANISSE, *secrétaire*.

QUI AVAIT RAISON ?

Le Droit d'Ottawa a publié, dans son numéro du 23 aout, l'article suivant:

Dans certains milieux on nous a blâmés de résister au règlement 17. On a dit que notre interprétation de ce règlement était erronée et que nous devions accepter l'explication du gouvernement disant que cette loi scolaire n'était pas du tout destinée à proscrire le français.

Nous avons donné, à diverses époques, des preuves évidentes de l'hypocrisie du gouvernement dans l'explication qu'il donne de ce règlement et nous avons cité des exemples où, par la vertu de ce règlement, la langue française n'a pas droit de cité dans des écoles où plus de 85 pour cent des enfants sont de langue française.

Nous venons de recevoir une correspondance montrant que cet acharnement contre la langue française se poursuit toujours et le règlement 17 est l'instrument dont on se sert pour étouffer, sur les lèvres des enfants, la langue maternelle.

* * *

A deux milles du village de Warren, il y a une école publique. Depuis plusieurs années, les Canadiens-français, qui sont plus des deux tiers des contribuables, s'évertuent pour obtenir un peu de français dans leur école.